
DECRET N° 2014/047 **DU** 03 FEV 2014
 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de
 l'Université de Dschang.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu** le décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux universités, modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- Vu** le décret n° 93/029 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Dschang ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Monsieur **CHUMBOW BEBAN Sammy** est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Président du Conseil d'Administration de l'Université de Dschang, en remplacement de Monsieur **NKWAIN Francis**, appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 03 FEV 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



Paul Biya
Paul BIYA